



## ANIMATRICE-EDUCATRICE / ANIMATEUR-EDUCATEUR SPORTIF (VE)

### Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT  
N°04/D/33](#)

## Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « <sup>(P)</sup> » indiquera ces derniers.

#### Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, social, mentale
- Horaires atypiques : horaires irréguliers
- Multiplicité des tâches : activité physique, encadrement, apprentissage
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, social, mentale
- Agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

#### Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : travail dépendant de la météo
- Ambiance sonore (P) : cris des enfants
- Contraintes posturales et articulaires (P) : Activité physique soutenue
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)

# Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

## Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

## Mesures de prévention collectives

- Ergonomie de la conception des locaux de travail : ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore,
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : anticipation des conditions climatiques

## Mesures de prévention individuelles

- Autres : tenue de travail adaptée, Protection solaire,

## Formation / Information

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
  - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
  - Exposition au bruit
- Liées aux secours :
  - Gestes de premiers secours
  - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

# Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leur reconnaissance.

## Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau 57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

## Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

# Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

## Vaccinations obligatoires

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Tuberculose (BCG)

## Vaccinations recommandées

- Hépatite B
- Grippe
- Rubéole

## Suivi post professionnel

- Néant